

Conférence de presse du 23 juin 2022

« Augmentation de l'inflation : décharger maintenant les bas revenus »

Les partenaires sociaux et le monde politique ne peuvent rester les bras croisés

Les hausses de prix affectent la qualité de vie des travailleuses et travailleurs situés au bas de l'échelle salariale. Or ce thème n'intéresse pas que les partenaires sociaux, lors des négociations salariales annuelles. Après 20 ans de renchérissement proche de zéro, le monde politique doit également réfléchir aux mesures susceptibles de prévenir une augmentation de la pauvreté et l'érosion du pouvoir d'achat. Travail.Suisse montre avec 18 mesures la voie à suivre afin de soutenir les travailleuses et travailleurs qui perçoivent de bas salaires.

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse

L'analyse de Travail.Suisse montre que la situation actuelle frappe de plein fouet les travailleuses et travailleurs ayant de bas salaires. Leur condition risque de se détériorer encore, si la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt devait se poursuivre. Travail.Suisse a par conséquent conçu un plan de mesures comprenant 18 points. Ces mesures ont trait aux salaires, aux rentes et au coût de la vie et visent concrètement à garantir des emplois décents, ainsi que des salaires ou revenus suffisants pour qu'il soit possible d'en vivre. En tant que pays riche, la Suisse peut se permettre de combattre efficacement la pauvreté et de faire participer tout le monde à sa prospérité. J'aimerais développer ici quatre mesures parmi toutes celles envisageables :

1. Compenser le renchérissement et accorder des augmentations réelles aux bas salaires

Le rythme du renchérissement s'accélère, et du même coup le pouvoir d'achat des salarié-e-s diminue. Les gens qui jusqu'ici n'avaient pas grand-chose pour vivre doivent s'attendre à tomber en dessous du minimum vital, suite à la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, aux hausses de loyers et de charges, ainsi qu'à l'augmentation des taux hypothécaires et des primes des caisses-maladie. Il est donc particulièrement important pour les travailleuses et travailleurs réalisant de bas salaires obtiennent davantage que la simple compensation du renchérissement. Beaucoup d'employeurs ont accordé ces dernières années des augmentations basées sur les prestations individuelles fournies. L'inflation étant de retour après de nombreuses années, la compensation du renchérissement pour l'ensemble des salariés doit à nouveau figurer à l'ordre du jour partout. Mais comme les bas salaires doivent faire face à des hausses de coûts sensiblement plus élevées, il faut prévoir en leur faveur bien plus que la compensation du renchérissement. Les employeurs doivent assumer leur responsabilité, car la pression des prix ne vient pas des salaires, a fortiori pas des bas salaires. Quant aux discussions sur le risque d'une spirale inflationniste des prix et des salaires, elles sont tirées par les cheveux.

2. Encourager les CCT – moderniser les quorums exigés pour la déclaration de force obligatoire générale

La main-d'œuvre des branches possédant une convention collective de travail (CCT) bénéficie de meilleures conditions de travail. La mise en place de CCT est au cœur du partenariat social et devrait être étendue à d'autres branches. Les instances de l'UE l'ont reconnu et se sont entendues au début de juin sur une directive relative à des salaires minimaux adéquats, qui vise à encourager les CCT.

Travail.Suisse entend bien que cette directive soit transposée en Suisse aussi. La déclaration de force obligatoire des CCT est par ailleurs importante pour que toutes les entreprises d'une branche donnée puissent lutter à armes égales. Or pour qu'une telle déclaration de force obligatoire soit possible, il faut qu'une proportion déterminée des employeurs soient soumis à une CCT. Ce quorum rigide est problématique dans différentes branches d'activité. On le voit bien dans le commerce de détail. Aussi la mise en place de salaires minimaux requiert-elle un assouplissement des quorums patronaux, qui tiennent compte de la situation économique actuelle. L'exemple du Tessin est révélateur à cet égard: dans les branches où la main-d'œuvre est fortement syndiquée, comme la construction ou la santé, les salaires se rapprochent de la moyenne suisse. Dans d'autres branches – comme la logistique ou l'informatique – ils ont parfois diminué et sont ainsi clairement inférieurs à la moyenne suisse. Les CCT et un taux de syndicalisation élevé sont dès lors cruciaux pour que les bas ou moyens salaires évoluent favorablement. Les hausses de prix confèrent une importance accrue à cette réalité.

3. Compenser le renchérissement sur les rentes et les prestations complémentaires

L'AVS et le deuxième pilier ont permis de réduire sensiblement la pauvreté des personnes âgées. Or les rentes sont calculées trop juste pour beaucoup de personnes retraitées. Aussi la part de celles ayant besoin de prestations complémentaires n'a-t-elle cessé d'augmenter ces dernières années. Ce chiffre va encore s'accroître, sous l'effet du renchérissement. En outre, la compensation automatique du renchérissement n'est pas prévue pour les prestations complémentaires. D'où l'urgence d'adapter les rentes AVS, les rentes des caisses de pensions – y compris pour les rentiers AI – et les prestations complémentaires, sur la base des prévisions actuelles de renchérissement qui, selon le SECO, ont bondi à 2,5 % en 2022. Les rentes vont sinon s'éroder progressivement. De leur côté, les caisses de pensions doivent examiner la nouvelle situation et accorder des hausses de rentes équivalentes à l'inflation, notamment à leurs assuré-e-s devant se contenter de rentes modestes.

4. Freiner la hausse des coûts de la santé et augmenter les réductions de primes

Les dépenses de santé sont en hausse depuis des années. Or malgré cette évolution, rien n'a changé au système concurrentiel en place, qui obéit toujours à la logique du marché. Des services de santé financés par tout le monde, sur la base de primes par tête, restent à l'ordre du jour. La cherté des primes est toutefois un casse-tête pour les familles comme pour les bas salaires. Tant que des mesures efficaces n'auront pas été trouvées, au niveau des dépenses de santé, pour réduire les coûts et par là pour stabiliser les primes des caisses-maladie, il faut que la Confédération et les cantons accordent des réductions de primes aux revenus bas et moyens. Travail.Suisse se félicite du contre-projet à l'initiative d'allègement des primes que le Conseil national a adopté la semaine dernière, affichant clairement sa volonté de réduire les coûts dans le secteur de la santé.

Baisses de salaires réels et hausse du coût de la vie: risque de spirale négative

Le Parlement s'est probablement basé sur des taux d'inflation plus modestes et sur une hausse de prix de courte durée, dans les décisions parfois timorées qu'il a prises en réponse à l'inflation. Il ressort toutefois des dernières prévisions de la Banque nationale suisse que l'inflation sera bien plus forte en Suisse qu'on ne le pensait jusque-là. Elle frappera durement les travailleuses et travailleurs, les familles et les retraité-e-s n'ayant que de faibles revenus, comme le montrent nos analyses. Notre plan en 18 mesures vise précisément à prévenir cette spirale négative, alimentée par la baisse des salaires réels et par des hausses de coûts. Il faut sans plus attendre mettre en œuvre ces mesures et renforcer ainsi le pouvoir d'achat, afin qu'il ne se détériore pas et que le taux de pauvreté ne s'aggrave pas.